



Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2023/27

Référence SPW-Recours :
10012859/DME.apa

Référence SPW-1^{ère} instance :
10009819/GLE.ama

RECOURS SUR DÉCISION DE REFUS D'UN PERMIS UNIQUE

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 95 DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public qu'un recours a été introduit par la s.r.l. TTX MANAGEMENT (dont le siège social est situé rue du Panorama 22 à 4680 OUPEYE) auprès du Gouvernement Wallon, contre la **décision du Collège communal du 6 octobre 2023 lui refusant un permis unique.**

Le projet consiste à **construire et exploiter un nouveau car-wash.**

Le terrain concerné est situé **rue de la Basse Marihaye à 4100 SERAING** et cadastré **SERAING deuxième division, section E, n°s 919 K, 909 B 5.**

Le recours est porté à la connaissance du public selon les modalités prévues à l'article D29-22 du livre 1er du Code d'environnement et peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance**, du **16 novembre 2023 au 05 décembre 2023** auprès du service de l'urbanisme :

- **place Kuborn 5, 4100 SERAING**
- **courriel : enquete@seraing.be**
- **tél : 04/330.84.37**

Le recours n'est pas suspensif de la décision attaquée.

SERAING, le 16 novembre 2023

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA BOURGMESTRE,

B. ADAM

D. GÉRADON